



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **20 MARS 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0088**

Objet : Attribution de subvention pour le fonctionnement de l'Espace Jeunes Léo Lagrange à Pontcharra au titre de l'année 2023

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 54
Pouvoirs : 13
Absents : 0
Excusés : 20
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

23 MARS 2023

et affichage le

23 MARS 2023

Secrétaire de séance :
Christophe BORG

Le lundi 20 mars 2023 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 14 mars 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Marylin ARNDT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Michèle FLAMAND, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Cécile CONRY À François BERNIGAUD, Brigitte DULONG À Martine KOHLY, Pierre FORTE À Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA À Annie TANI, Nelly GADEL À Emmanuelle MOREAU, Claudine GELLENS À Guillaume RACCURT, Philippe LORIMIER À Serge POMMELET, Robert MONNET À Agnès DUPON, Claire QUINETTE-MOURAT À Michel BASSET, Sophie RIVENS À Alexandra COHARD, Cécile ROBIN À Patricia BELLINI, Olivier ROZIAU À Damien VYNCK, Olivier SALVETTI À Valérie PETEX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le cadre de ses politiques « Prévention » et « Enfance-Jeunesse », la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) s'attache à soutenir les actions éducatives et d'animation à destination des jeunes du territoire.

L'activité de l'Espace Jeunes sur Pontcharra concourt exactement à cette finalité par le biais d'une mission à destination des jeunes :

- Accès à leur autonomie,
- Traitement des questions d'accès au logement, à la santé, à la culture, aux loisirs et à la citoyenneté notamment pour ceux en rupture de scolarisation.

Les jeunes accueillis au sein de la Maison des Jeunes sont issus de nombreuses communes du Haut Grésivaudan. Pour rappel, depuis 2013, la CCLG apporte chaque année ce soutien financier à l'Espace Jeunes à Pontcharra.

Le Conseil communautaire a validé en septembre 2022 la signature d'une convention de subventionnement avec la commune de Pontcharra d'une durée courant du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025 pour un montant de 106 500 € annuels (année civile), sous réserve du vote du BP de chaque année.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 et se décomposent de la manière suivante :

- 53 250 € : « Prévention » / gestionnaire EDUCATION / analytique SUBPREV / chapitre 65 / article 657341,
- 53 250 € : « Enfance Jeunesse » / gestionnaire JEUNESSE / analytique JEUNE# / chapitre 65 / article 657341.

Au titre de cette subvention, la commune s'engage à ce que l'association en charge de la gestion de la structure assure des actions éducatives de proximité, à destination des jeunes du territoire, en cohérence avec les orientations de politique publique intercommunale, à savoir :

- L'accueil de jeunes jusqu'à 20 ans, en période scolaire du lundi au vendredi,
- Le développement de l'action de prévention éducative renforcée sur le secteur du Collège Marcel Chêne à Pontcharra (Pontcharra, Barraux, Chapareillan et Saint Maximin) et le Lycée Pierre du Terrail à Pontcharra.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'attribuer à la commune de Pontcharra une subvention d'un montant de 106 500 € au titre de l'année 2023 pour le fonctionnement de l'Espace Jeunes Léo Lagrange,**
- **De l'autoriser à signer tous les actes relatifs à cette affaire.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

20 MARS 2023

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.